

Transformer l'essai

A Kyoto, l'offensive des Quinze aura permis que les pays industrialisés s'engagent sur des objectifs de réduction de leurs émissions. Mais bien des points restent en suspens, souligne Jim Currie, haut responsable à la Commission européenne. La prochaine étape des négociations, la réunion de Buenos Aires, sera déterminante.

Entretien avec Jim Currie

Directeur général de la DG XI (Environnement, Sécurité nucléaire et Protection civile) à la Commission européenne*

Courrier de la planète : La proposition initiale de l'Union européenne (UE) était un objectif de réduction de - 15 %. Après Kyoto, il est de - 8 %. Faut-il y voir une défaite de la diplomatie européenne ?

Jim Currie : Tout au contraire. Le Conseil des ministres de mars 1997 avait adopté l'objectif de 15 % de réduction moyenne des émissions, mais à la condition que les autres pays industrialisés s'engagent à faire les mêmes efforts. Grâce à l'action des Européens, les Etats-Unis et le Japon ont nettement amélioré leurs engagements respectifs (7 % et 6 %) par rapport aux positions minimalistes qu'ils défendaient avant Kyoto.

Cdp : Quelle sera la répartition des efforts des Etats membres au sein de la bulle européenne ?

J. C. : Elle n'est pas encore connue. En mars 1997, le Conseil des ministres des Etats l'avait définie en fon-

ction de la proposition européenne initiale. A la suite du protocole de Kyoto, mes services travaillent en étroite collaboration avec la présidence du Conseil pour préparer au niveau technique la décision

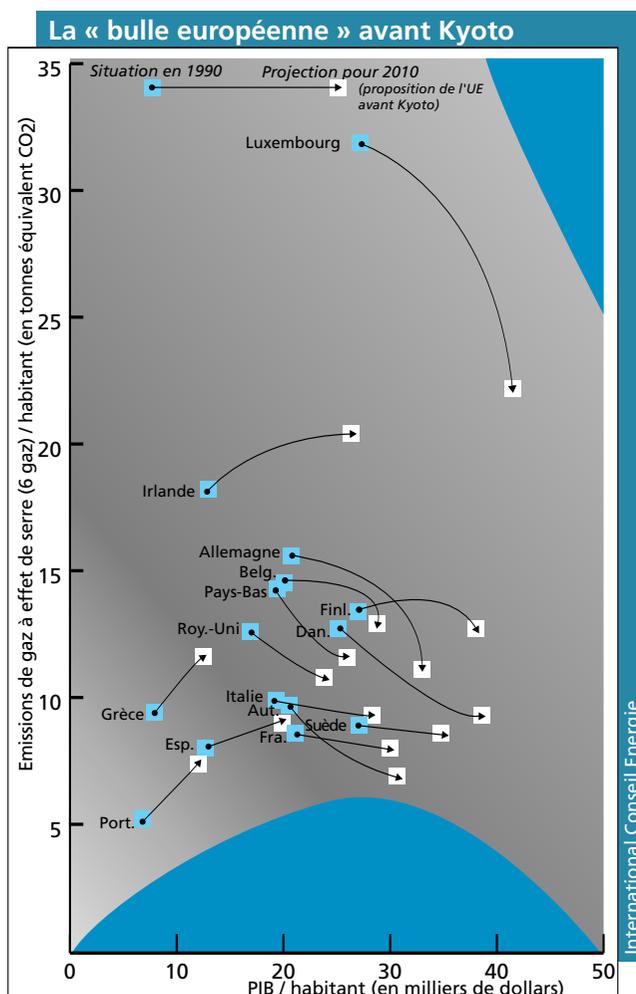
des ministres qui pourrait intervenir au mois de juin.

Cdp : Derrière l'idée de bulle européenne, il y a un principe d'équité et de convergence : les pays les

plus pollués doivent faire les plus grands efforts et laisser des marges de développement économique aux pays moins avancés de l'UE. Ne craignez-vous pas que la possibilité inscrite dans le protocole de Kyoto de réaliser d'autres bulles ne soit ouverte à toutes les dérives ? Rien ne semble interdire en effet aux Etats-Unis de constituer une bulle avec la Russie et l'Ukraine, ce qui n'aurait rien à voir avec ce principe d'équité.

J. C. : L'effort de réduction au sein de l'Union européenne a respecté et devra continuer à respecter une répartition équitable de la charge entre les Etats membres. Cette équité est d'ailleurs un principe de base de la politique générale de l'UE où les régions moins favorisées se voient recevoir les moyens de rattraper leur retard de développement. Rien ne devrait interdire à d'autres de faire la même chose que nous et créer une organisation régionale d'intégration économique. Mais on peut se demander si d'autres organisations de ce genre auraient la même discipline interne que celle de l'Union. En tout cas la Communauté (et ses Etats membres) est la seule organisation de ce type reconnue par les Nations unies.

Avant Kyoto, les Européens s'étaient entendus sur un objectif de réduction de 10 % de leurs émissions, mais avec une répartition des efforts différenciée entre les Etats membres. Parce qu'il permet une différenciation des efforts, allant de la réduction à l'augmentation contrôlée (sens des flèches), ce principe de convergence, qui tient compte à la fois des besoins de développement des pays, de leur démographie et de leur niveau initial d'émissions, serait de nature à faciliter la participation des pays en développement à l'effort commun de maîtrise des émissions.



ment domestique des pays développés. On doit s'attendre donc à ce que les Etats-Unis prennent d'abord des mesures au niveau national pour respecter leur objectif de 7%. Enfin, il ne faut pas considérer le protocole de Kyoto comme un produit fini, il reste pas mal de chemin à parcourir avant d'arriver à clôturer toutes les discussions et répondre à toutes les questions posées par sa mise en œuvre.

Cdp : La mise en place d'un marché de permis d'émission entre pays industrialisés paraît être un processus inévitable. Quelle sera la position de l'UE à Buenos Aires sur ce principe ? Défendra-t-elle des mécanismes de régulation, et lesquels ?

J. C. : Le droit de s'échanger des quotas d'émission à travers un marché commercial me semble être un moyen efficace parmi d'autres pour atteindre nos objectifs. L'important est de définir les bonnes règles du jeu et que tous ceux qui veulent y jouer les respectent. Notre devoir est de nous assurer que des modalités précises existent pour régler tous les mécanismes de flexibilité. Nous y travaillons aujourd'hui et cela sera sans aucun doute un des enjeux majeurs des discussions de Buenos Aires. Parmi l'ensemble de critères nécessaires au bon fonctionnement de ces mécanismes, il y a la non-discrimination, la transparence, l'utilisation de données vérifiables. Enfin, il faut que l'utilisation de ces mécanismes soit autorisée à la condition qu'un minimum de réduction ait été effectué au niveau national.

Cdp : Que compte faire l'Europe pour inciter les pays du Sud, futurs gros pollueurs, à s'engager dans des politiques de réduction des émissions ? Ces derniers n'ont guère obtenu d'engagements concrets à Kyoto. Et la possibilité d'un refus de ratification de la part du Sénat amé-



INONDATION AUX ENVIRONS DE GAND, DESSIN DE E. CLAUSS

ricain risque de bloquer tout le processus.

J. C. : Les stratégies et les efforts à mettre en œuvre ne se limitent pas aux pays industrialisés. Ces stratégies pourraient voir leurs effets fortement minimisés si certains pays en voie de développement, en particulier la Chine, l'Inde et le Brésil, n'envisageaient pas de se joindre à l'effort international. Toutefois, le « mandat de Berlin » ne demandait un engagement concret que de la part des pays de l'OCDE et des pays de l'Est. Comme je le déclarais récemment aux Etats-Unis, c'est donc à nous qu'il incombe de montrer l'exemple, avec des objectifs ambitieux et une mise en œuvre rapide et efficace des décisions prises à Kyoto. Il sera possible ensuite, dans le cadre d'une bonne coordination Nord-Sud, de demander aux pays en voie de développement d'adhérer au protocole et de participer aux objectifs sur une base volontaire. Dans ce contexte, il faut rappeler qu'un certain nombre de pays qui ne figurent pas sur la liste actuelle des pays développés (Annexe I de la convention) sont en fait reconnus comme tels. C'est par exemple le cas de la Corée

et du Mexique. De tels pays sont déjà capables de faire une contribution positive.

Cdp : Où se situent les difficultés dans l'harmonisation à l'échelle européenne des politiques de réduction ou de maîtrise des émissions des Etats membres ?

J. C. : Nous ne devons pas tout harmoniser. La bulle européenne par exemple permet aux Etats membres d'avoir des objectifs de réduction différenciés. Toutefois, chaque Etat membre se soucie de savoir si les autres font des efforts équivalents à lui. Nous étudions actuellement les implications que peuvent avoir la mise en œuvre conjointe et le commerce des émissions dans le fonctionnement du marché intérieur, et nous revoyons la liste des politiques et mesures communes et coordonnées. Les résultats de ces travaux devraient être présentés en juin au Conseil des ministres.

Cdp : Avec Kyoto, une politique environnementale européenne plus forte est-elle en train de voir le jour ? Quels en sont les contours ?

J. C. : J'en suis convaincu. Et je pense que le renforcement de la politique environnemen-

tale doit passer par un effort d'intégration dans les autres politiques sectorielles. Notre présence à Kyoto et les accords obtenus se justifient essentiellement pour des raisons environnementales, mais c'est les secteurs du transport de l'énergie et de l'industrie, pour n'en citer que quelques-uns, qui vont nous permettre de mettre en œuvre ces accords. Nous remarquons une fois encore qu'à tous les niveaux, régional, national, communautaire et également international, l'environnement doit s'intégrer le plus tôt possible dans les autres politiques sectorielles. Le traité de Maastricht contient ce principe pour la Communauté, et bien sûr celui d'Amsterdam continuera à y veiller. A la demande du Conseil européen de Luxembourg, la Commission commence à élaborer une approche stratégique pour anticiper ce principe. On peut garder tous les espoirs que le prochain sommet de Cardiff au mois de juin sera en mesure d'adopter cette stratégie. ▀

Propos recueillis par A. R.

*Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles - Belgique.
Tél. : 32 2 299 03 92.
Fax : 32 2 296 95 57.